

AUXI-MAGAZINE DECEMBRE 2020

Bulletin d'information n°3



PAGE 1 NOUVEAUTÉS

- L'employé-e du mois
- Nouvelle page actualités

PAGE 2 POINT NUTRITION

- Les fruits et légumes de saison
- Recette

PAGE 3 ACTUALITÉS

- Article du mois



NOUVEAUTÉS

Déjà décembre et bientôt les fêtes de fin d'année... Vivement l'an prochain !

Chez AuxiFamily, 2021 c'est avant tout le lancement de nouveaux projets et nouveaux formats. On vous dit tout dans cet édition de notre Auximagazine !

EMPLOYE.E DU MOIS

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un petit bonus que nous allons accorder à un-e de nos auxiliaires tous les mois à partir de janvier 2021.

Pourquoi ?

Parce que nous sommes soucieux du bien-être au travail de nos auxiliaires, nous souhaitons les faire participer à la vie de l'entreprise et leur permettre de valoriser leur travail, parfois difficile.

Pour qui ?

Pour tous ! Les critères de sélection sont déterminés par nos salariés eux-mêmes et sont tous très différents afin de permettre à tous une chance de pouvoir bénéficier de ce bonus.

Quels sont les critères ?

Très variés, les critères prennent en compte l'application des tâches journalières auprès de nos bénéficiaires, de l'implication vis-à-vis de ses collègues et d'AuxiFamily, par exemple.

Nous pourront, par la suite, faire évoluer nos critères en fonction des avis des auxiliaires et des bénéficiaires afin de mieux correspondre à leurs attentes et leur travail.



NOUVEAU RENDEZ-VOUS MENSUEL

Dans une démarche de toujours mieux vous tenir informés, nous avons créé une page « Actualités » sur notre site auxifamily.com et une newsletter qui vous est envoyée par mail.

Tous les mois, retrouvez un nouvel article ainsi que des informations nutritionnelles et des informations sur nos activités.

Des suggestions d'améliorations ou des questions

concernant ces nouveaux services ou envie de nous partager une expérience ou un témoignage ? N'hésitez pas à nous les envoyer par mail à communication@auxifamily.com ou à nous appeler au **01 41 32 20 10**.



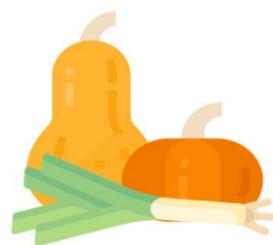


POINT NUTRITION

LES FRUITS ET LEGUMES DE SAISON

En hiver, il n'est pas toujours simple de trouver des fruits et légumes de saison. La nutrition est un point essentiel de la santé et du bien-vieillir, c'est pourquoi nous vous proposons cette nouvelle rubrique qui réunit simplicité et saisonnalité !

Légumes



Butternut
Potiron
Potimarron
Poireau

Fruits



Orange
Kiwi
Mandarine
Poire

LA RECETTE DU MOMENT



Velouté de potiron et butternut au lait de coco

Temps de préparation : 10min

Temps de cuisson : 20min

Simplicité : ★★★★★

Ingrédients

Pour 1 à 2 personnes :

- * 1 butternut
- * 1 potiron
- * Quelques pommes de terre
- * 15cl de lait de coco (ou autre lait à votre préférence)
- * Sel, poivre
- * 1 oignon et 1 échalotte
- * 20cl d'eau

Préparation

- * Eplucher et couper grossièrement le potiron, butternut et les pommes de terre
- * Les faire cuire jusqu'à ce qu'ils soient bien tendres dans une casserole d'eau
- * Faire revenir l'oignon et l'échalotte quelques minutes dans une poêle
- * Lorsque tout est cuit, mixer le tout en y rajoutant le lait de coco (ou autre lait de votre choix)

Bon appétit !

(Astuce : cette recette peut se transformer en purée si on écrase les légumes au lieu de les mixer et rajouter du Kiri ou Vache Kiri pour plus de douceur)



AUXIFAMILY
LES PROS DE L'AIDE A DOMICILE

ACTUALITES

Aidant familial, les aides possibles

En France, presque 11 millions de personnes sont considérées comme aidant par la **loi du 28 décembre 2015** sur l'Adaptation de la Société du vieillissement. Isolement, difficultés personnelles et au travail, c'est plus de 8 personnes sur 10 qui reconnaissent avoir des difficultés à gérer la charge mentale que représente l'aide d'un proche dépendant.

C'est pourquoi, connaître ses droits en tant qu'aidant est primordial afin de préserver sa santé physique et mentale. Voici quelques informations sur vos droits :

Rémunération ou compensation financière

- * **APA** (Allocation Personnalisée d'autonomie), versée à une personne dépendante de plus de 60 ans
- * **PCH** (Prestation de Compensation du handicap), compensation possible, même en Congé de Proche Aidant mais n'est pas applicable si l'aidant est le conjoint, concubin ou partenaire de PACS. Ce dédommagement s'accompagne d'une réduction d'impôt et exonération de cotisation sociales sous certaines conditions.

Congé du proche aidant

- * L'aidant familial peut **temporairement suspendre son activité** afin de s'occuper de la personne dépendante avec laquelle il réside. La durée est **fixée par la convention ou accord collectif** s'il y en a et **3 mois** dans le cas contraire. Il peut également être renouvelé (sans dépasser 1 an) ou fractionné à la demande de l'aidant.
- * La personne, si salariée, peut percevoir une allocation journalière du proche aidant (**AJPA**) dont le montant journalier est compris entre 43.83€ et 52.08€ et en peut excéder 22 jours par mois.

Droit à la formation

- * Si l'aidant n'est pas auxiliaire de vie ou infirmier·e qualifiée, il peut bénéficier d'une formation en ligne de **l'Association Française des Aidant**. Cette association propose des thèmes très variés en fonction de vos besoins et de ceux de la personne aidée.

Droit au répit de l'aidant

- * Prévues par la loi du 28 décembre 2015, ce droit permet aux aidants de se reposer, prendre soin de leur santé et de pouvoir se dégager du temps libre en confiant leur proche à des personnes de confiance. Ce répit comprend des solutions autant pour l'aidant que pour l'aidé tels qu'un accueil **en structure extérieure**, une **assistance à domicile** et **l'aménagement de périodes** hors de leur contexte quotidien (vacances). L'assurance Maladie, mutuelles et aides spécifiques peuvent partiellement financer ce recours.

Retrouvez toutes ces articles et les informations sur chaque élément cité ci-dessus dans la nouvelle rubrique Actualités de notre site auxifamily.com.